

# **RAPPORT ANNUEL**

Conseil d'établissement

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents,

Dans ce rapport annuel du conseil d'établissement, vous retrouverez un résumé des différentes décisions que nous avons prises ainsi que des actions que nous avons menées au cours de l'année scolaire 2024-2025. En tant que parents membres du conseil d'établissement, notre rôle est de vous représenter et de soutenir l'équipe-école dans l'intérêt de tous les élèves.

Le conseil d'établissement est un espace d'échange, de réflexion et de discussion entre les parents et le personnel. Nous participons activement aux discussions sur différents dossiers, n'hésitez-pas à venir aux rencontres et à vous impliquer dans le milieu. Ensemble, nous pouvons continuer à faire de notre école un lieu d'épanouissement et de réussite pour nos enfants.

Jessica Nadeau
Présidente par intérim

### UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école des Trois-Temps est située dans la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu. L'indice de milieu socio-économique est de 1 et celui du seuil de faible revenu également. L'école a a commencé la première phase en fin d'année pour la reconstruction qui débutera lors de la prochaine année scolaire.

Elle accueille, en 2024-2025, 177 élèves dont 22 élèves du préscolaire 5 ans. Les autres élèves sont répartis de la 1re à la 6e année du primaire (1 classe de 1re année, 1 classe de 2<sup>e</sup> année, 1 classe multi-niveau de 1re et 2e année, 1 classe de 3<sup>e</sup> année, 1 classe de 3e/4<sup>e</sup> année et 3 classes multi-niveau de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année).

Les groupes y sont plus petits en raison du petit nombre d'élèves. Le personnel est composé d'enseignantes (préscolaire, primaire et spécialistes), de deux orthopédagogues, de professionnels (psychoéducatrice, orthophoniste, psychologue), de personnel de soutien (secrétaire, de deux techniciennes en éducation spécialisée, d'une préposée aux élèves handicapés, d'une concierge), d'une technicienne et d'éducatrices pour le service de garde et de la direction.

# Table des matières

1.	Prés	entation du conseil d'établissement	.5
		Liste des membres du conseil d'établissement	
		n des activités du conseil d'établissement	
		Calendrier des séances du conseil d'établissement	
		Activités réalisées et décisions prises	
		Résultats obtenus	

# 1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

#### 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Date de début du mandat	Durée du mandat
Nadeau Jessica	Parent, présidente	2024-2025	2 ans
Côté-Lafontaine Jeanne	Parent, vice-présidente	2024-2025	2 ans
Duchesne Annie-Claude	Parent	2023-2024	2 ans. ( fin dec.2024)
Lagadec Isabelle	Parent et représentante du comité de parents	2024-2025	2 ans
Paulina Ellis	Parent	2024-2025	2 ans
Aubry Mylène	Parent substitut	2024-2025	
Bouchard Daniel	Représentant de la communauté		
Colette Sophie	Enseignante		
Richer Sophie	Enseignante		
Perreault Nancy	Employée de soutien, responsable du service de garde		

# 2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

#### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
2 octobre 2024	ordinaire
28 novembre 2024	ordinaire
12 février 2025	ordinaire
23 avril 2025	ordinaire
17 juin 2025	ordinaire

# 2.2 Activités réalisées et décisions prises

#### 2.3 Résultats obtenus

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Pouvoirs généraux				
Adoption du projet éducatif (si applicable)				
Évaluation du projet éducatif	04-25	informations		
Adoption du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i> (si applicable)	04-25	Adopté		
Évaluation du <i>Plan de</i> lutte contre l'intimidation et la violence	06-25	Adopté		
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	04-25	Adopté		
Approbation des contributions financières exigées	09-24	Adopté		
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	09-24	Adopté		
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	04-25	Adopté		
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	04-24	Adopté		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire (si applicable)				
Formation de comités (ex : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)				

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)				
Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement	02-2025	Adopté		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité				
Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)				
Pouvoirs liés aux servic	es éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)				
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique	04-2025	Consultation effectuée		
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable)				
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)				
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des			is Towns 2024 2025	

SUJETS TRAITÉS	DATES	ACTIONS	COMMENTAIRES	RÉSULTATS
	(mois-année)	RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	(Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
activités ou contenus				
prescrits par le ministre (ex : éducation à la sexualité) (si applicable)				
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	02- 2025	Approuvé		
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	09-2024	Approuvé		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)				
Consultation des parents (si applicable)				
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)	02-2025	Informations		
Pouvoirs liés aux servi	ces extrascol	aires		
Organisation de services extrascolaires (ex : activités parascolaires)				
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable)				
Pouvoirs liés aux resso	urces financi	ères et matérielle	s	
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable)				
Sollicitation ou réception de sommes				

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
d'argent (fonds à destination spéciale) (si applicable)				
Adoption du budget annuel de l'établissement	06-25	Adopté		
Autres activités réalisé (ex : consultations, info		rojets spéciaux, et	c.)	
Approuver Photographe scolaire	02-25	Approuvé		
Activité Cross-Country 6 <sup>e</sup>	06-25	Adopté		
Campagne de financement 6 <sup>e</sup> année	06-25	Approuvé		



# Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence 1

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNEE SCOLAIRE
École primaire des Trois Temps	04/06/2024

L'article 83.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que : « Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

#### Mode d'emploi :

- " Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (up, or 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- Dans les cases à développement :
  - Dégagez des constats pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- Priorités et pistes d'actions
  - o Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque (\*) sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX								
Date de l'évaluation	23/05/2024							
.*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (up, ort.83.1)	13/06/2024							

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

PAGE 1 SUR

			LÉGEN	NDE				
1	À maintenir	Des actions sont r	mises e	n plac	e de fa	açon efficace		
2	À bonifier	Des actions sont r	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements					
3	À retirer ou mettre en place	Des actions néces	sitent	d'être	retirée	es ou mises en place		
	LES CONDITIONS DE MISE	EN ŒUVRE						
		1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer		Coche		Constats		
	conditions <mark>de mise en œuvre</mark> d i de lutte	ans l'actualisation du						
éc	rsonne désignée, parmi.les mem ole, pour coordonner les trava (6.17)			1		Désigner TES comme responsable des travaux.		
st r	ise en place d'une équipe de tra eprésentative des membres de l'équipe-é quez le nombre de rencontres du comité d	cole)	1			4 rencontres, même nombre de personne, évaluer		
So	utien du Centre de services scola	ire (LIP, art. 210.1)		1	Ш			
/éc	quipe-école est mobilisée			1		L'équipe école doit s'approprier le document.		
Jne	vision commune est partagée av	rec tous	Ш	V		Avoir une vision plus rassembleuse.		
Du utt	temps est dégagé pour élaborer e	et réguler le plan de	$\checkmark$			×		
du	quipe-école a impliqué les élèves processus			<b>√</b>		Bonifier l'implication des élèves.		
	quipe-école a sollicité la collabora tenaires	tion des parents et des			✓			
						A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR		
Pric	orités et pistes d'actions pour l'a	nnee scolaire à venir			-			
	e la promotion du plan de lutte el er un sondage pour les parents.	création du pamphlet.						

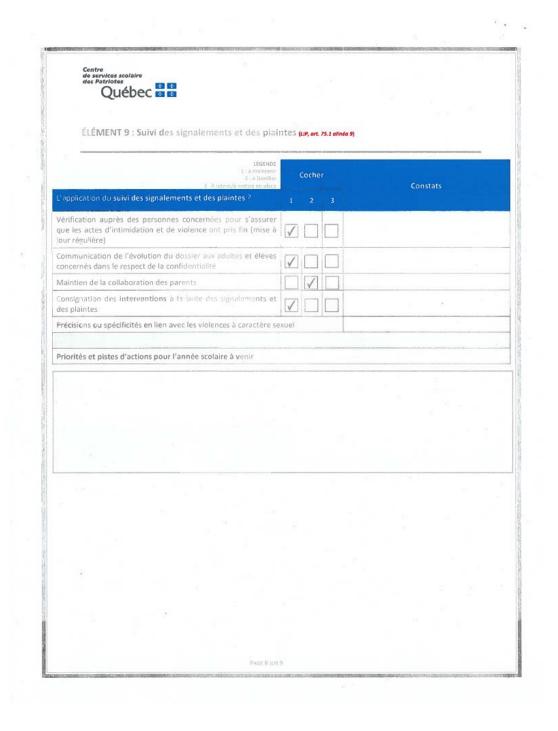
Centre de services scolaire das Patriotes  Québec 🖸 😂				
ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (UP, art. 75.1 a LÉGENDE 1 : A mantenir 2 : À boulet		Coche		
3: A retire/à metre en place Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence				Constats
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recuellies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.		$\checkmark$		Cibler les comportements à compiler; à variable égale, nous sommes environ à 100 événements par mois. Quand on cible les comportements violents orange
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	1			
Cohérence entre les priorites et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	1			
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réa	lite acti	uelle :		On constate une amélioration.
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environneme pourraient modifier le portrait de situation ?	nt de l'é	école d	ui	Mettre en lumière l'importance d'agir, l'ajout de
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractè	re sexu	el		Importance de parler de consentement. L'éducation
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir	32 - 22	191.00		
Cibier les comportements à compiler dans le soi. Reconnaître et donner l'importance aux gestes de violence.				

Québec 🕶 🖼				
ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, ort. 75.1 a	linéa 2)			
LÉGENDE  1 À mainteair 2 à A position 3 à detire da mettre en place.		Coche	r	Constats
L'application des mesures de prévention	1			Constant
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (UP, ort. 96.21)	<b>V</b>			
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (up, art. 76, art. 18.1)		$\checkmark$		Affiche à faire, matrice des comportements attendu
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à :  • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberespace)			<b>√</b>	À mettre en place
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur		<b>V</b>		S'assurer que c'est revu chaque année dans chaque groupe.
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	1			Continuer le programme FEX dans les classes Intégration MooZoom Ribambelle
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention		<b>V</b>		Les résultats sont observables avec ce qui est mis el place (animateurs aux récréations). Bonifier avec
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex.: accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).		<b>V</b>		Rediscuter des zones de surveillance et plan de surveillance.  ** Dire où surveiller quand la cloche sonne** Silence dans les corridors ?
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en p	lace ?			certains oui, d'autres non
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				oui, impact positif
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caract	ère sex	ruel		formation à mettre en place pour le personnel
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Plan de leçons des comportements attendus Affichage spécifique Création d'une zone multiâge Plate-forme aider son enfant Partenariat avec les organismes communautaires				

2000			
Centre de services scolaire des Patriotes			
Québec 🚾 🚾			
ÉLÉWEN'I 3 : Collaboration avec les parents (LIP,	art. 75.1 aline	(a 3)	
		-1150-1	
1 : À maintenir 1 : À bonifier 3 : À retirer/a mettre en place	Cocher		Constats
L'application des mesures favorisant la collaboration avec			
les parents *Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le			
plan de lutte (LIP, ort. 75.1 alinéa 4)		V	
En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.  Modalites variées de communication (ex. : info parents,		74 0	0
rencontre, portail, etc.)		7	
Les parents sont-ils bien informés ?			
Les mesures facilitent-elles la participation des parents			Le soi diminue parfois la réponse au message.
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	V [		
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractér	re sexual		
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir			
Diffusion d'un document clair et accessible au plan de lutte.			
	Please and the		
ÉLÉMENT 4 : Modálités pour effectuer un signa	lement/	pour f	ormuler une plainte (up, ort. 75.1 olinéo 4)
LÉGENDE 1: À maint enir			
2: A bonifier 3: A retirer/a metite en place	Cod	her	Constats
Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler			Constats
une plainte sont prévues		71	
Pour les élèves	1 3		Informer les élèves
Pour les membres du personnel	1		1
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)			Donner une démarche claire.
Les modalités sont-elles connues ?	V		
Précisions ou spécificites en lien avec les violences à caractè	re sexuel	and the same	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir			
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir			

Centre de services scolaire					
des Ratriotes					
Québec 🕶 🐯					
				pr as #	
ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un act	tie d'ir	ntimi	datio	on ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)	_
LÉGENDE					
1 : A maintenir 2 : A boutifier		Coch	er		
3 : À retirer/à mettre en place				Constats	
Les <b>actions spécifiques</b> prises pour intervenir lors d'un évenement	1	Ž	3		
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation		V		Développer une vision commune, diffuse l'information.	er
interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	1	E			
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère	sexue	el			
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir			-		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)					190
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (up, ort. 75.1 alinéa 6)  LÉGENDE  1 : A mainteini 2 : À booinfar	C	oche			
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (up, ort. 75.1 alinéa 6)  LÉGENDE  1 : A maintenin  2 : A retire r/h metro en elace  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un	C	oche:	3	Constats	on.
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéa 6)  LÉGENDE 1 : A maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/h metro en elace Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles	c	oche:	3	<b>Constats</b> Mesure à mieux diffuser	100.
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéo 6)  LÉGENDE 1 : A maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/h metro en place Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	c	ocher	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (up, orz. 75.1 alinéa 6)  LÉGENDE  1 : A maintenir 2 : À bouilier 3 : À retire / À metro en elace Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (up, ort. 75.1 alinéa 6)  LÉGENDE 1 : A maintenir 2 : À bouilier 3 : À retire / h metro en elace Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéo 6)  LÉGENDE  1 : A maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/h metire en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé  Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéo 6)  LÉGENDE  1 : A maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/h mettre en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un syénement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéo 6)  LÉGENDE  1: A maintenir 2: À bonifier 3: À retirer/h metire en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé  Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 alinéa 6)  LÉGENDE 1: A maintenir 2: À bonifier 3: À retirer/h metire en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		
LÉGENDE 1. A maintenir 2. A booifier		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 alinéa 6)  LÉGENDE 1: A maintenir 2: À bonifier 3: À retirer/h metire en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéo 6)  LÉGENDE  1: A maintenir 2: À bonifier 3: À retirer/h metire en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé  Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		
ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (µP, ort. 75.1 olinéo 6)  LÉGENDE  1: A maintenir 2: À bonifier 3: À retirer/h metire en place  Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé  Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?  Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère		2 V	3		

Centre de services scolaire des Patriotes Québec S 2		
ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (UP, ar. 75.	1 olinės 7)	
LÉGENDI 1 : A mainteni 2 : A bonille 3 : A retirer/a mettre en place	Cocher	Constats
Les mesures de soutien ou d'encadrement		
Les mesures aident elles les victimes à se sentir en sécurité ?		
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)		
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?		
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caracti	ere sexuel	7
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir		
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir ÉLÉIMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 o	ilnėa 8)	
	Conhor	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 o  LÉGENDE  1 : A maintenie 2 : A bond 2 : A bond 3 : A maintenie 3 : A bond 4 : A bond 4 : A bond 5 : A bond 6 : A bond 7 : A bond 8 : B bond 8 :	Conhor	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 a Légenot 1 : A maintenie 2 : A bourte 3 : A retuer/à metre en place	Cocher	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 a)  LÉGENDE  1 : A maintaine 2 : A boutenies 3 : A retirer/à mettre en elace Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	Cocher	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 of tested)  1 : A maintaine 2 : A bondine 3 : A retire // 2 mettre en place Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés  Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?  Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	Cocher	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, orc. 75.1 o  Légenos  1 : A maintania 2 : A bondire 3 : A retver/à mettre en place Les sanctions disciplinaires  L	Cocher	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 of 1 : A maintain 3 : A hourille 3 : A retire / a metre en place Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés Les mesures aident-elles à d'antinuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?  Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caracté	Cocher	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 of tested)  1 : A maintaine 2 : A bondine 3 : A retire // 2 mettre en place Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés  Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?  Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	Cocher	Constats
ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (UP, or. 75.1 of 1 : A maintain 3 : A hourille 3 : A retire / a metre en place Les sanctions disciplinaires  Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés Les mesures aident-elles à d'antinuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?  Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?  Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caracté	Cocher	Constats



Centre de services scolaire		
des Patriotes  Ouébec		
Quebec 10 10		
Les violences à caractère se	exuel (LIP, ort. 75.1)	
A facility de Parkagian de la f	V 1215 121 1218	(2022) W. et al. 75 4 4 4 4 10 - 4 - 2
maintenant que : une section	oi sur le protecteur national de l'élève n distincte du plan de lutte contre l'in tractère sexuel. Cette section doit prévéléments suivants :	ntimidation et la violence doit être
	on pour les membres de la direction et rité qui visent à contrer les violences à	[1] [1] [1] [2] [2] [2] [2] [2] [3] [3] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4] [4
	LÉGENDE 1: À maintenir	
	2 : A boniber Cocher 3 : A mettre en place	Constats
Les violences à caractère sexuel		
*Les violences à caractères sexuels so chacun des 9 éléments du plan de lutte	ont précisées dans	
*Une section distincte du plan de lutte violences à caractère sexuel	est consacrée aux	450
*Une offre de formation pour la direction prévue	n et le personnel est	7
*Des mesures de sécurité sont en place	Une	e définition est à mettre en place
Priorités et pistes d'actions pour l'année	e scolaire à venir	
	Slian	
Quels sont vos principaux constats p	oour cette année : Accorder de l'importance	e et sensibiliser l'ensemble du personnel amène une
0	amélioration des compo	rtements.
Quelles sont vos priorites et vos pist	tes d'actions pour l'an prochain : Diffusi	on, prévention
Classes at the control of	ce Jerica Dadea	11 000 1 00 011
Signature de la présidence du	CE PORCU LUGO	
Signature de la direction de l'é	éta dissement :	Date : 2024-06-04
CÉ "23-24	20 B 2 C C C C C C C C C C C C C C C C C C	